

Décision n° 2023-2 §

modifiant la décision n° 2023-01 portant composition du comité social d'administration de l'École nationale supérieure de paysage

LA DIRECTRICE

*Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre V du livre II ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 8 juin 2022 portant institution et composition des comités sociaux d'administration des établissements publics administratifs sous tutelle principale ou partagée du ministère en charge de l'agriculture ;
Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique du scrutin au comité social d'administration de l'École nationale supérieure de paysage du 8 décembre 2022 ;
Vu la décision n° 2023-01 du 11 janvier 2023 portant composition du comité social d'administration de l'École nationale supérieure de paysage ;
Considérant la démission présentée par monsieur David Provost ;*

DÉCIDE

Article 1

Le tableau de l'article 2 de la décision susvisée du 11 janvier 2023 est remplacé par celui qui suit :

Organisation syndicale	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CFDT	Christine DUFOUR Aïcha HASSAINE Rémi DUTHOIT Mongi HAMMAMI Françoise CREMEL Vitor SOARES TEIXEIRA	Delphine GORGE Sophie JAEGLÉ Christine BOURGET Caroline PIALAT Baptiste BLONDEL-ANGOT

Article 2

La présente décision est publiée par voie d'affichage dans les locaux de l'établissement.

Versailles, le 18 juillet 2023

La directrice


Alexandra Bonnet

